

Construire son projet alimentaire territorial : repères et outils



Edition 2015

Obtenez le logo
« Bien manger,
c'est l'affaire
de tous »
> page 13



Focus

sur quelques initiatives en Languedoc Roussillon

Par l'étude d'initiatives portées sur les territoires de notre région participant à une articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger », la DRAAF LR invite les collectivités territoriales à lancer une réflexion et travailler à élaborer ce que pourrait être leur projet alimentaire territorial.

Les services de la DRAAF sont à votre service pour vous y accompagner. N'hésitez pas à nous signaler vos travaux afin que nous puissions vous associer au Plan Régional de l'Alimentation.



/// Contexte

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art. 39), précise les enjeux liés à la mise en place d'une politique nationale de l'alimentation et affirme l'importance de l'ancrage territorial de cette politique avec l'élaboration de projets alimentaires territoriaux.

Dans le cadre de la politique régionale de l'Alimentation, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Languedoc-Roussillon a identifié les initiatives portées sur les territoires dans notre région, à différentes échelles, de la commune au Pays, qui participent à une articulation renforcée entre « bien produire » et « bien manger » (agro-écologie, circuits courts, éducation à l'alimentation, agritourisme, etc.) et tendent vers un projet alimentaire territorial.

Le projet alimentaire territorial est entendu comme un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations, élaboré de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Un premier travail d'enquête (non exhaustif) a été mené début 2014¹ afin de dresser un panorama des actions régionales, complété début 2015. Des exemples ont également été recherchés dans d'autres régions. 4

¹ Enquêtes réalisées en 2014 auprès du Conseil Général du Gard (30), Pays Vidourle Camargue (30), Communauté Agglomération Nîmes Métropole (30), Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien (30), Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole - EPLEFA Gard (30), Communauté de Communes du Pays Grand Combien (48), Communauté de Communes du Pays de Couiza (11), Lycée d'Enseignement Général Technologique et Agricole - LEGTA Castelnaudary (11), Communauté Agglomération Hérault Méditerranée (34), Pays Coeur d'Hérault (34), Pays Haut Languedoc et Vignobles (34), Pays Corbières Minervois (11), Communauté Communes Pays Lunel (34), Mairie de Grabels (34), Parc Naturel du Haut Languedoc (34 / 81), Pays Pyrénées Méditerranée (66)

fiches « Focus » ont été réalisées suite à des entretiens approfondis avec les différents services de 4 collectivités (communauté d'agglomération de Nîmes, communauté de communes de Lunel, Pays Cœur d'Hérault et Pays Corbières Minervois) afin de rendre compte de la transversalité de la question alimentaire.

Cette publication a pour objectif de montrer la diversité des approches sur notre territoire régional et stimuler les échanges entre territoires, de présenter quelques outils et analyses issus de travaux de recherche récents sur la question et de proposer des repères pour l'action autour de questions simples : **un projet alimentaire territorial, avec qui ? Pourquoi faire ? Comment s'y prendre ? Selon quelles phases ?**

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Languedoc-Roussillon poursuit ses travaux en 2015 et soutient des initiatives exemplaires comme « La Politique Alimentaire Départementale du Gard, un projet citoyen à faire partager », portée par le Conseil Départemental du Gard, projet lauréat de l'appel à projet national « Plan National de l'Alimentation » 2014, afin de mettre des outils méthodologiques à disposition des territoires désireux de s'engager dans un projet alimentaire territorial.

/// Des exemples de territoires engagés dans des actions

4 actions sont détaillées dans des fiches focus : Communauté d'agglomération de Nîmes, Communauté de communes de Lunel, Pays Cœur d'Hérault et Pays Corbières Minervois.



NÎMES MÉTROPOLÉ : FAVORISER LES PRODUITS LOCAUX ET BIO DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE (Voir aussi Focus 1)

La ville de Nîmes a souhaité améliorer la qualité de sa restauration collective en proposant des produits locaux et de saison. L'Agglomération a saisi cette opportunité pour faire de la restauration collective publique un levier d'organisation et de structuration de l'offre agricole issue du territoire.

Elle a accompagné la ville de Nîmes, avec un premier travail de modification des critères d'attribution des marchés publics de restauration collective, afin de favoriser les produits bios et locaux et un appui à la profession agricole pour approvisionner ces circuits, via un partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture. Cette expérience bénéficie aujourd'hui à d'autres communes de l'agglomération qui veulent améliorer la qualité des repas qu'elles servent.

► **En savoir plus :** <http://www.nimes-metropole.fr/ecocitoyennete/agenda-21/developpementdurable.html>





PAYS COEUR D'HERAULT : UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE EN ACTION (Voir aussi Focus 3)

Le projet alimentaire inscrit dans le nouveau projet de territoire 2014-2025 (nouvelle charte de développement du Pays Coeur d'Hérault) résulte de la confluence progressive entre santé et développement économique : 2 démarches menées en parallèle et mises en synergie au sein d'une vision plus globale de « Projet alimentaire de territoire » lancé début 2014 (le 1^{er} à utiliser cette entrée dans notre région). Plusieurs arguments sont combinés pour justifier ces actions : santé et territoire (amélioration des comportements, pour des publics variés - petite enfance, scolaire), aide alimentaire, développement local (maintien et création d'activités agricoles et rurales), tourisme et gastronomie en s'appuyant sur les productions emblématiques (fromages AOP Roquefort, Pélardon, Huiles d'olive et Olives de Clermont l'Hérault, vins, etc.).

► **En savoir plus :** www.coeur-herault.fr/leader/lesprojets-deja-finances/projetsdevelopper-les-circuits-courts-pour-lehabitants-et-les-0



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE : VERS UNE INTÉGRATION DES ACTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES LOCALES ?

Dès 2010, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) (principales villes : Agde et Pézenas) se dote d'une chargée de mission « développement des territoires ruraux ». En effet de nombreuses initiatives sont mises en place par les communes pour redéployer une agriculture locale. Ces actions nécessitent un appui technique de l'Agglomération qui apporte de surcroît une vision ensemblière. Par exemple, la ville de Pézenas a acquis 14 hectares, dans la vallée de la Peyne, dont 10 hectares dédiés à une production biologique et 4 hectares à un espace test agricole en maraîchage bio. Un hameau agricole, prévu pour loger une dizaine de jeunes agriculteurs, a été livré à St Thibéry courant 2014.

Pour la sensibilisation des jeunes, 9 communes sont impliquées dans l'opération « Un fruit pour la récré » et livrées par le point de vente collectif « la ferme de Portiragnes ». Un marché estival de producteurs de Pays est organisé à Pézenas depuis 2011, deux autres sont envisagés à Agde et St Thibéry. Le 1^{er} périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PAEN) de l'Hérault est également défini en 2014, dans l'idée de reconquête agro-pastorale de garrigues et friches récentes.

Aujourd'hui, au-delà de l'assistance proposée aux communes, la CAHM cherche à définir un projet alimentaire de territoire, à en faire une réelle compétence.

► <http://www.agglo-heraultmediterranee.net/categories/agriculture>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL : OENOTOURISME, ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET CIRCUITS COURTS (Voir aussi Focus 2)

Située entre deux agglomérations languedociennes en croissance, Montpellier et Nîmes, la communauté de communes du Pays de Lunel (CCPL) a exprimé dès sa création une forte volonté de maintien de sa vocation « d'espace de respiration ». En 2005, elle fait du maintien de ses paysages ruraux (petite Camargue au Sud, coteaux viticoles au Nord) un axe structurant de son SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). Agir sur le foncier agricole et le renouvellement de la profession étant une ambition à long terme, la CCPL a également choisi de s'investir sur le développement de nouvelles relations entre l'agriculture et les urbains, en axant son intervention sur les circuits courts, l'agri et oenotourisme (week-end « de ferme en ferme » chaque année depuis 2011, ouverture du pôle oenotouristique Via Vino en 2013) et la sensibilisation du jeune public (opération « Un fruit à la récré » depuis 2012, actions d'éducation à l'environnement dont la rencontre d'agriculteurs locaux) et des habitants (mise en place d'une filière locale de traitement biologique des déchets verts).

► **En savoir plus :** <http://www.paysdelunel.fr/430-projetde-territoire.htm>



VILLE DE GRABELS : DU MARCHÉ CIRCUITS COURTS À L'ACTION FONCIÈRE

Cité résidentielle aux portes de Montpellier, la commune est confrontée au risque de déprise de l'activité locale, commerces et loisirs. Les élus se lancent dès 2008 dans la mise en route d'un marché le samedi matin, afin de redonner des couleurs à cette ville de plus de 6 000 habitants. Ils développent progressivement le concept de marché circuit court, favorisant les producteurs locaux et les commerçants, à partir du moment où ils jouent le jeu de la transparence. Ils affichent clairement l'origine de leurs produits, via un système d'étiquetage coloré mis en place avec l'Inra (une démarche formalisée en 2014 en marque collective gratuite Ici.C.Local -Innovation pour la coopération et l'information en circuit local) : « j'en suis le producteur » (vert) ; « je l'ai acheté à un autre producteur que je connais » (orange) ; « je l'ai acheté hors circuit court » (violet). Le marché est une caisse de résonance pour les autres activités culturelles de la ville. Il a fait germer d'autres projets : approvisionnement local de la restauration scolaire, jardins familiaux, et aujourd'hui réflexion sur l'installation agricole, menée en lien avec la Métropole Montpellier Méditerranée et la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

► **En savoir plus :** <http://www.ville-grabels.fr/grabels.asp?IdPage=14696>



LYCÉE AGRICOLE DE CASTELNAUDARY : INITIATEUR DU PLAN LOCAL DE L'ALIMENTATION CHAURIEN

Ce Lycée agricole a fait de l'alimentation un axe structurant pour son projet d'établissement. Il commence par mettre en place une parcelle en maraîchage biologique gérée par les apprenants. Des repas à base de produits biologiques et locaux sont proposés au restaurant scolaire. Une AMAP est accueillie dès 2007 au sein de l'établissement.

En 2012, le Lycée joue pleinement son rôle d'animation rurale : il se rapproche de la commune de Castelnaudary pour valoriser le patrimoine gastronomique chaurien, et proposer des ateliers goût / santé - faisant intervenir le personnel et les élèves- aux enfants des écoles maternelles, ainsi qu'aux publics fragiles de la ville (diabétiques ; obèses ; précaires). Des rencontres régulières entre lycées agricole et hôtelier permettent aux élèves de saisir la chaîne alimentaire dans sa globalité, « du champ à l'assiette ». Au travers de ces différentes actions, le lycée tisse un réseau de partenaires sur tout le territoire (organisations agricoles, chambre de commerce et d'industrie, groupements de producteurs, inter profession, éducation nationale) et formalise un 'Plan local pour l'alimentation chaurien' avec un comité de pilotage.



VILLE DE BARJAC : APPUI AU RENOUELEMENT AGRICOLE

À Barjac, la Mairie s'engage pour favoriser une restauration collective bio et locale. Pour aller jusqu'au bout de la logique, une ferme a été achetée par la Foncière Terre de Liens, afin de permettre l'installation de plusieurs agriculteurs et éleveurs, avec pour objectifs le passage du domaine en bio, et l'approvisionnement de la restauration collective et des commerces de proximité. Les nouveaux installés sont accompagnés par la couveuse d'activités agricoles gardoise « Coups d'Pousses ».

► En savoir plus : www.terredeliens.org/la-grange-des-pres



SITE REMARQUABLE DU GOÛT DE L'OIGNON DOUX DES CÉVENNES : FILIÈRES DE PRODUITS DE TERROIR (AOP, IGP...) ET PATRIMOINE

Le Site remarquable du Goût autour de l'oignon doux des Cévennes est né d'une dynamique départementale, initiée par le Comité Départemental du Tourisme du Gard, afin de favoriser la coopération entre professionnels du tourisme, du monde agricole et associatif ainsi que des collectivités d'un même territoire à œuvrer ensemble à la reconquête des paysages et à la valorisation de l'Oignon doux et des savoir-faire liés. Cette démarche collective est fédérée au sein de l'association « Les terrasses de l'Aigoual ». Elle permet de coordonner les acteurs locaux pour proposer un accueil de qualité, basé sur des relais entre opérateurs, et de susciter des rencontres autour de l'oignon doux des Cévennes : randonnées, foires, salons, hébergements, circuits courts, etc.

Un Site Remarquable du Goût permet de découvrir un accord exceptionnel entre le savoir-faire des hommes, la qualité d'un produit et la richesse d'un patrimoine naturel et culturel.



► En savoir plus : www.causses-aigoual-cevennes.org/tourisme/a-savoir/site-remarquable-du-gout-oignon-doux



SICTOM CARCASSONNE ET ECOSCIENCE PROVENCE : « COMMERCE ENGAGÉ »

Cette démarche est originaire du Var : l'association Ecoscience Provence a été sollicitée par le syndicat départemental des déchets pour sensibiliser les commerçants et le grand public à la réduction de déchets, en évitant ou réduisant fortement la consommation d'emballages par exemple. Cette action s'inscrit dans une perspective de prévention des déchets, de « décarbonisation » des achats et de développement économique et social local.

Dans l'Aude, c'est le Covaldem (Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude) qui a sollicité Ecoscience pour adapter ce programme de prévention aux réalités audoises. Le déploiement du label « Commerce Engagé » s'inscrit dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets. Les commerçants (pour l'instant essentiellement à Carcassonne) inscrits dans cette démarche de responsabilité écologique mettront en œuvre 4 actions prioritaires : tri des déchets ; suppression des sacs à usage unique en plastique ; approvisionnement local privilégié ; information et sensibilisation des consommateurs.

Dans le Var, cette démarche a permis de faire du lien entre producteurs, consommateurs, commerçants, ouvrant la possibilité de réduction à la source des déchets.

► En savoir plus : www.commerce-engage.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LODEVOIS & LARZAC : DÉVELOPPEMENT CULTUREL, TOURISTIQUE ET PATRIMOINE AGRICOLE

Le festival de poésie « Voix de la Méditerranée » a été organisé jusqu'en 2014 par la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac et la ville de Lodève à Lodève, au sein du Pays Cœur d'Hérault (cf. fiche Focus 3). Des poètes de toute la Méditerranée proposaient des lectures, complétées de performances, concerts, spectacles (théâtre, danse, cirque). A cette occasion, des rencontres avec les producteurs locaux étaient proposées : marchés paysans, délocalisation de la « Boutique de la Maison du Grand Site de Navacelles » sur Lodève, dégustations de vins locaux (Terrasses du Larzac) dans les guinguettes, menus « locavores » dans certains restaurants, expositions autour des paysages et des pratiques agricoles, etc.

► En savoir plus : voixdelamediterranee.com

/// D'autres idées, ici et ailleurs !

REDYNAMISER LES MARCHÉS DE PLEIN AIR EN Y INTÉGRANT UNE PROGRAMMATION CULTURELLE (PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES - 34)

VALORISER LES PRODUITS DE LA MER ET DE LA MONTAGNE EN S'APPUYANT SUR UN RÉSEAU DE POINTS DE VENTE ET DES ÉVÉNEMENTS FESTIFS (PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE - 66)

MAINTENIR UNE CEINTURE VERTE MARAÎCHÈRE PÉRIURBAINE EN VALORISANT LES PRODUITS QUI EN SONT ISSUS SUR LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PERPIGNAN MÉDITERRANÉE - 66)



PAYS DE FIGEAC (LOT - MIDI PYRÉNÉES) : LE PROJET ALIMENTAIRE « TERRES DE FIGEAC, MÊLÉE GOURMANDE » ET L'IMPLICATION DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

La coopérative (plus précisément une SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole) a été créée en 1985. Elle a pour cœur d'activité l'approvisionnement en intrants (aliments du bétail, engrais, semences, produits phytosanitaires) des agriculteurs du Ségala-Limargue (5 cantons du Nord-Est du département du Lot). Elle compte en 2013 quelques 650 adhérents et emploie 120 salariés. La coopérative soutient le développement agricole.

Elle se rapproche en 2010 du Pays de Figeac pour initier une réflexion partagée autour de l'avenir du territoire fortement lié à son agriculture. Les élus de la coopérative constatent que les difficultés à s'installer (dynamique, liens, image, offre de services, etc.) sont les mêmes pour les artisans, commerçants ou jeunes agriculteurs. Le conseil de développement du Pays s'appuie alors sur la dynamique de la coopérative agricole et sur les autres métiers liés à l'alimentaire et au tourisme pour initier une démarche globale de valorisation du panier de biens et services du territoire, regroupés sous le signe de reconnaissance « Terres de Figeac, mêlée gourmande ». Sept familles d'acteurs (producteurs, consommateurs, restaurateurs, restauration collective, métiers de bouche, distributeurs et relais associatifs) sont encouragés à : faire progresser leurs connaissances et compétences alimentaires ; valoriser les produits et savoirs locaux ; soutenir les innovations sociales ; promouvoir les spécificités et qualités territoriales.

► En savoir plus : www.pays-figeac.fr/terres-figeac-melee-gourmande



/// Enseignement de ce tour d'horizon : de nombreuses actions existent sur les territoires, plus au moins anciennes, plus ou moins articulées.

Différents enjeux, différents objectifs co-existent. Les entrées les plus travaillées sur les territoires sont la santé, l'environnement et la préservation du foncier. Mais les actions mises en oeuvre font souvent l'objet de politiques indépendantes et sont gérées par des services techniques différents. On constate que les liens « agriculture » et « alimentation » ne sont pas toujours perçus ou construits. Le vocable « alimentation » désigne souvent la « nutrition / santé » et les services traditionnellement en charge de ces actions « nutrition » (santé, sport, éducation) n'intègrent pas forcément dans leur approche un lien avec la question de la production agricole.

A l'inverse, les services en charge de l'agriculture travaillent souvent sur des approches filières, dans une économie de l'offre, et moins une économie de la demande, orientée vers la réponse aux besoins alimentaires sur leur bassin de vie. Les différents programmes existants (Pcet, Scot, Cls, Agenda 21, marque locale, circuits-courts, restauration collective durable, ...) n'intègrent pas toujours les enjeux agricoles et alimentaires. On remarque également un défaut de vision ensemblière / intégratrice au niveau des services techniques et /ou au niveau politique, de pilotage transversal, inter-services et bien souvent l'inexistence d'une instance organisée de gouvernance (ou de concertation). Faire de la question de l'alimentation durable une thématique globale « du gène à la poubelle » nécessite donc un cheminement vers une approche systémique en se préoccupant des impacts du système alimentaire sur l'environnement, l'emploi, la santé, le bien être social. L'alimentation devient un axe intégrateur et structurant, de mise en cohérence de politiques plus sectorielles sur l'aménagement, la logistique, la santé, le foncier ou encore l'éducation et le développement économique.

FREINS	OPPORTUNITÉS	LEVIERS OU INSTRUMENTS MOBILISABLES
Difficulté à appréhender le caractère multi-dimensionnel des projets alimentaires territoriaux	Émergence /visibilité d'un sujet Crise / actualité	Implication de la société civile Agenda politique favorable Acteurs « leaders »
Structuration / articulation / complémentarité / compétences des différents échelons territoriaux	Nouveaux dispositifs / Réforme des collectivités	Nouvelles équipes techniques ou politiques ou réorganisations internes Subsidiarité active
Multiplicité des politiques / dispositifs / acteurs (publics, privés, société civile) / intérêts / lieux d'interface	Politiques incitatives (Loi d'avenir) / Nouvelles réglementations/obligations (plans de prévention et de gestion des déchets)	Instruments financiers / outils Normes (sanitaires, environnementales)

/// Le point de vue de la recherche

Bien articuler le rôle de chaque collectivité

« La réussite de la transition écologique dans le périurbain passe par une implication de chaque niveau de collectivité et surtout par une meilleure articulation entre chaque niveau (...). Les communes conservent un rôle important dans cette perspective, du fait notamment de la grande proximité des élus avec les habitants. Quant aux structures intercommunales, leur rôle sera (notamment...) de développer des stratégies alimentaires locales qui permettent de mettre en cohérence les politiques environnementales, foncières, économiques et sociales sur leur territoire (...) Les régions doivent quant à elle assurer un développement coordonné et équitable de l'ensemble des territoires des plus denses aux plus ruraux. Dans la perspective de la transition écologique des territoires, leur rôle est d'ores et déjà de mettre en cohérence les différents documents d'urbanisme et de développement durable à l'échelle régionale et infrarégionale (...). Chaque niveau de collectivité doit donc être impliqué mais une mise en oeuvre optimale se jouera aussi dans le dialogue entre les différentes collectivités. »

MARTY C., MICHEL A. et MUSSEAU P., 2014, *Quelles politiques pour la France périurbaine ? TerraNova*, note. 18 p.

Le principe de subsidiarité active

- penser en termes d'articulation des échelles géographiques et non plus en termes de répartition des compétences ;
- penser en termes systémiques d'animation d'un milieu et de combinaison des actions de la puissance publique dans ce milieu et non en termes de juxtaposition d'actions séparées et normatives de différents départements ministériels ;
- penser en termes d'obligations de résultats et non en termes d'obligations de moyens ;
- penser en termes de réseau et non en termes de système hiérarchique ;
- penser en termes d'apprentissage continu et de gestion de la mémoire et de l'intelligence collective et non en termes de processus discontinu de décision, de mise en oeuvre, d'évaluation et de rectification des politiques publiques.

CALAME P., *le principe de subsidiarité active*, 1996

/// Les étapes

1 Identifier les acteurs du système alimentaire sur son territoire

Nous vous proposons ici de commencer par prendre le temps d'identifier les forces vives d'une alimentation locale de qualité. Plusieurs entrées sont possibles : structurelle (par secteur économique), fonctionnelle (par les acteurs du système alimentaire) ou encore dynamique (selon les organisations et pratiques de participation publique). La grille de lecture suivante, adaptée de celle du Cerdd, propose un « inventaire » en 3 temps : les ressources naturelles, les acteurs « directs » du système alimentaire territorial et les acteurs qui influencent ce système.

RESSOURCES NATURELLES : EAU, AIR, SOL, BIODIVERSITÉ • Stocks de poissons • Fertilité des sols • Qualité de l'eau, de l'air...	
LES PRODUCTEURS	Producteurs, groupement de producteurs, organisme de développement, coopératives
	Jardins familiaux, d'insertion, autoproduction
LES TRANSFORMATEURS	Transformation artisanale ou fermière, collecte centralisée et marchés de négoce, transformation agro-industrielle
LES NÉGOCIANTS	Marchés de gros, négociants grossistes, plate-formes d'achats dédiés
LES VENDEURS, REVENDEURS ET DISTRIBUTEURS	Marchés de plein vent, vente directe, amap, boutiques de producteurs, petits détaillants et artisans sédentaires et ambulants, restaurants, restauration collective, grande et moyenne distribution
LES CONSOMMATEURS, LES ACHETEURS PUBLICS et PRIVÉS	Citoyens, collectifs, associations de consommateurs, événementiels, associations d'aide alimentaire
Ils influencent le système : territoires de projets et aménageurs, institutions et dispositifs (aides, labels, normes, taxes,...) recherche, formation, éducation, médecine, associations locales (environnement, santé, éducation),..., médias, financeurs (banques, fondations, entreprises, crowdfunding...).	

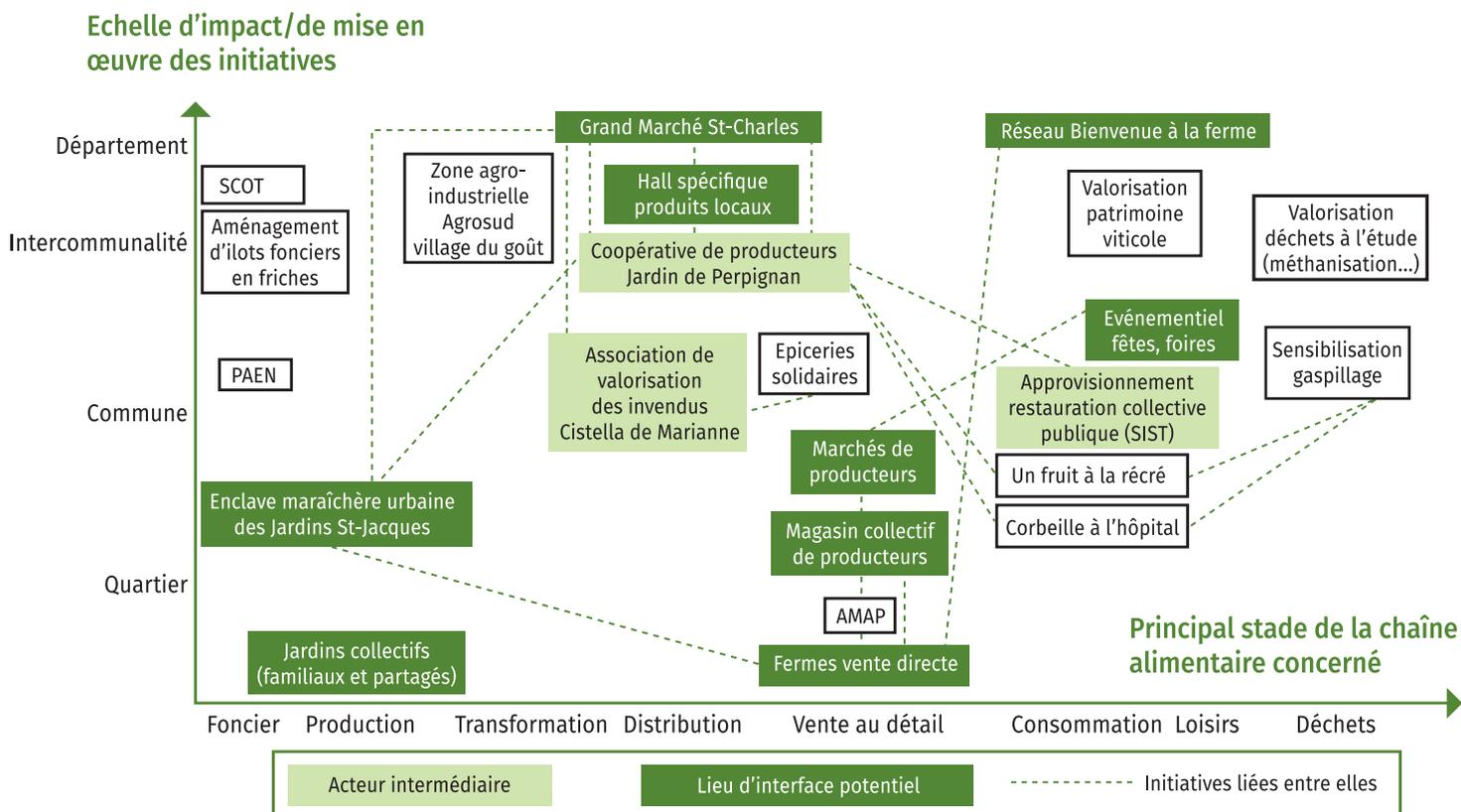
Version adaptée, in REPÈRES pour une alimentation durable en Nord – Pas de Calais : Vers la construction d'un système alimentaire durable, Cerdd, 2014

2 En interne identifier les compétences, les services et les personnes !



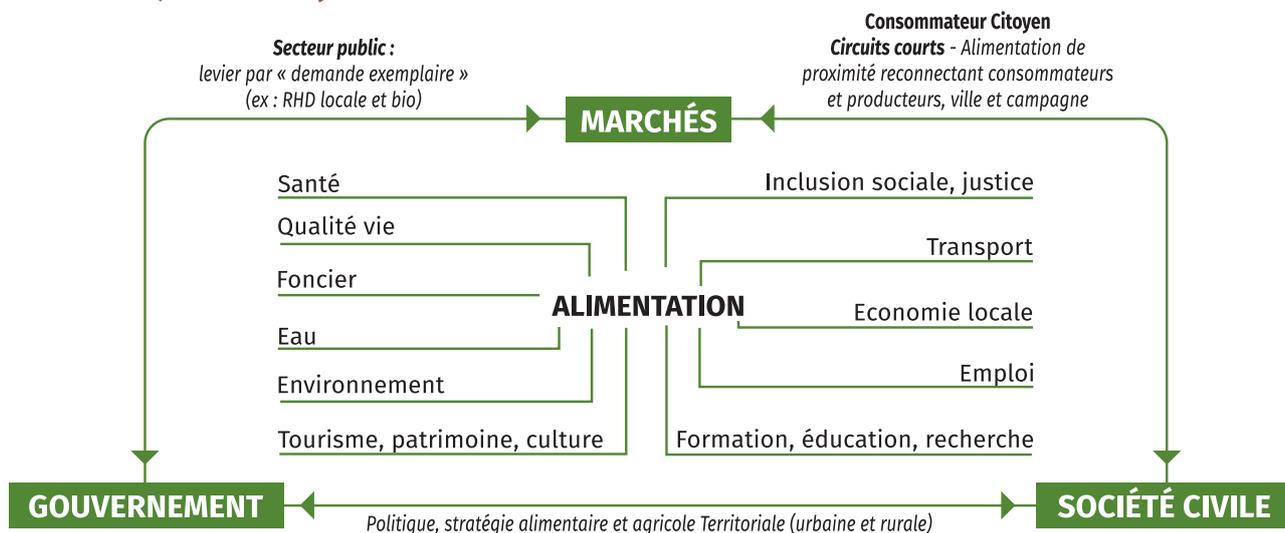
3 Positionner les acteurs selon l'échelle territoriale de leurs actions

3.1 - IDENTIFIER LES ACTIONS ET LES ACTEURS DE SON TERRITOIRE



Exemple de positionnement d'une diversité d'initiatives recensées sur perpignan suite à une étude exploratoire menée en 2012
 PERRIN C., SOULARD C., 2014, Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan, Géocarrefour, 89 (1-2-3), p. 115-124

3.2 - SE POSER LA QUESTION DU JEU D'ACTEURS



WISKERKE J., 2009, adapté du Modèle territorial intégré de gouvernance alimentaire

Les politiques agricoles et alimentaires se différencient (...) par la nature des acteurs et des réseaux institutionnels mis en jeu. Que ce soit sur le plan des experts scientifiques convoqués, des professionnels concernés ou du strict point de vue administratif, la politique agricole est longtemps restée cantonnée à un réseau de politique publique très fermé dominé par la représentation sectorielle. Ce n'est que depuis peu que quelques acteurs issus de la protection de l'environnement ou du développement local participent pleinement aux débats agricoles. Si la politique alimentaire fait quand à elle intervenir des experts divers depuis leur origine, leur variété tend encore à s'accroître, ceux-ci s'occupant d'agriculture, de répression des fraudes, mais également d'éducation, de santé, de nutrition ou encore de questions industrielles.

FOUILLEUX E., les politiques agricoles et alimentaires, in Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON, Politiques Publiques 1, Presses de Sciences Po, 2008

Pour faire le point sur les dynamiques alimentaires de votre territoire et avoir des repères pour commencer à formaliser un projet concerté, nous vous proposons quelques pistes non exhaustives de réflexion issues de notre travail d'enquête. Chaque question peut faire écho à des projets déjà en cours sur votre territoire ou vous inspirez des actions à mettre en oeuvre. Pour chaque item, identifier les freins et leviers possibles.

/// Enjeux économiques

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

- Avez-vous réalisé conjointement une mesure (qualitative et/ou quantitative) de la **demande des consommateurs et de l'offre des producteurs** ? Réalisez-vous un suivi de cette offre et de cette demande ?

CIRCUITS DE PROXIMITÉ

- Apportez-vous un soutien à la **structuration de filières agricoles locales** ? (abattoirs de proximité, marque territoriale, ...)
- Soutenez-vous **l'installation de producteurs en bio et circuits courts** ?
- Encouragez-vous les **commerces, restaurants et artisans locaux** à valoriser les productions agricoles locales dans leur activité ?
- Le territoire favorise-t-il les contacts entre consommateurs locaux, agriculteurs et autres acteurs de la **chaîne alimentaire** (annuaires, plateforme, site internet, salons, etc.) ?
- Le territoire facilite-t-il la **distribution et la vente de produits locaux de saison** ? (points de vente collectifs, marchés de producteurs, amap-Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne,...)
- Avez-vous estimé les améliorations à apporter à la **logistique de l'approvisionnement** alimentaire de votre territoire ?

/// Enjeux socio-culturels

AGRI TOURISME

- Soutenez-vous le développement de l'**agritourisme** ?
- Développez-vous une stratégie globale ou des événements et manifestations culturelles valorisant le terroir et le **patrimoine gastronomique** ?

CONSOMMATION RESPONSABLE

- Favorisez-vous l'offre locale et/ou bio pour les marchés publics de **restauration collective** ?
- Le territoire a-t-il déployé une stratégie d'information à l'attention des habitants en vue de faire évoluer les **comportements alimentaires** ? (ateliers cuisine, conseils nutritionnels, promotion de la lutte contre le gaspillage...)
- Avez-vous mis en place des **projets éducatifs** pour une éducation à l'alimentation des jeunes ? (classe du goût, fruit à la récré, ...)
- Les projets d'aménagement du territoire ménagent-ils de l'espace foncier consacré à des **jardins collectifs** (jardins familiaux, jardins partagés, etc) ?

POPULATIONS FRAGILES

- Soutenez-vous les dispositifs facilitant l'accès à une alimentation de qualité pour les **familles en difficulté** ?
- Apportez-vous un soutien aux activités agricoles support de **réinsertion professionnelle** ?

/// Enjeux environnementaux

FONCIER

Les documents de planification (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme) intègre t-il des mesures de **protection des espaces agricoles** nourriciers ?

Le territoire s'est-il doté d'outils d'observation de **l'évolution du foncier** agricole, lui permettant, le cas échéant, de se porter acquéreur ?

Le territoire envisage-t-il de réserver des espaces dédiés à la **production alimentaire en circuits courts** dans les projets d'habitat ?

MODE DE PRODUCTIONS AGRICOLES ET IMPACTS

Appuyez-vous la **transition agroécologique** de votre territoire (développement de l'agriculture biologique, agriculture durable, programme zéro phyto) ?

Le territoire encourage-t-il la culture d'espèces, variétés végétales et l'élevage de races diversifiées et en **adéquation avec le terroir** ?

PRODUCTION ET GESTION DES DÉCHETS

Réalisez-vous une sensibilisation au **gaspillage alimentaire** et à la réduction des déchets ?

Réalisez vous une **collecte spécifique** des déchets agricoles ? Des déchets alimentaires ?

5 Réfléchir à la gouvernance du projet et ses phases

IMPULSION ▶ Légitimité du porteur de projet, constats/intérêts partagés, information, consultation, concertation, co-décision ▶ Établir des instances de décisions différentes des instances de concertation ▶ Importance du portage politique

MISE EN RÉSEAU ▶ Fédération des acteurs, initiation d'une dynamique ▶ Prise en compte de l'ensemble des acteurs ▶ Clarifier et établir les rôles et missions de chacun

MISE EN ŒUVRE ▶ Pérennisation, indicateurs de réalisation, d'avancement ▶ Aboutir à un plan d'action opérationnel

/// Gouvernance

ORGANISATION INTERNE

- Des **élus locaux** sont-ils identifiés sur les enjeux agricoles et/ou alimentaires ?
- Cet ou ces élus peuvent-ils s'appuyer sur **un ou des techniciens territoriaux** (issus des pôles Aménagement ; Développement économique ; Tourisme ; Éducation ; Santé ; Environnement ou encore Développement durable) ?

ESPACES DE PROJETS

- **Les programmes existants intègrent-ils les enjeux agricoles et alimentaires ?**

Exemples : programmes environnementaux (Trames Vertes et Bleues, Plan Climat Énergie Territorial, Plan et programme de prévention des déchets, Ecophyto), d'aménagement (Programme d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial), de santé (Programme National Nutrition Santé, Contrat Local de Santé), de développement local (Agenda 21 Local ; Liens Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale (programme d'initiative communautaire, géré localement par un GAL : Groupe d'Action Locale) ; Axe IV du Fonds Européen pour la Pêche) et/ou d'insertion ou de retour à l'emploi (Plan Local d'Insertion par l'Économie).

- Avez-vous élaboré un **programme local spécifique** qui intègre développement agricole et qualité de l'alimentation ?
- Existe-t-il localement des **espaces de concertation**, formels ou non, permettant d'aborder les évolutions agricoles et alimentaires ?

PARTENARIATS

- Les actions alimentaires sont-elles menées avec d'**autres collectivités locales** à des échelles plus larges (Pays, Parc, GAL, Département, Région) ?
- Bénéficiez-vous de **soutiens publics** (techniques et financiers) - de l'Europe, de l'État, de la Région et/ou du Département et/ou privés pour mener votre projet alimentaire local ?
- Intégrez-vous les questions alimentaires dans vos relations de **coopération décentralisée** avec d'autres territoires, en France et dans le monde ?

6 Impliquer la société civile



L'émergence de stratégies alimentaires territoriales pourrait être favorisée (...) par la Loi d'avenir (...) mais un outil de plus aussi pertinent soit-il ne suffira probablement pas à enclencher une politique alimentaire locale intégrée. (...si) le volontarisme politique (est un) ingrédient essentiel des stratégies alimentaires urbaines, les recherches anglo saxonnes insistent aujourd'hui sur le rôle des mouvements citoyens comme lobbies, voire acteurs centraux dans la structuration des stratégies alimentaires urbaines, seuls à même d'assurer la pérennité de la gouvernance alimentaire locale au delà des échéances électorales.

Perrin C. et Soulard C., géographes à l'INRA, UMR 951 Innovation

UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE TERRITORIALE...

AVEC QUI ?	1 - Identifier les acteurs
	2 - ... leurs organisations, compétences, habitudes de travail
POUR FAIRE QUOI ?	3 - Décrire les ACTIONS réalisées, leur échelle, leur place dans la filière du « bien manger » / « bien produire »
COMMENT ?	4 - Réaliser un AUTO DIAGNOSTIC des actions en cours
	5 - En déduire un plan d'action, une organisation interne, et une GOUVERNANCE partagée (élus ; techniciens ; entreprises ; société civile)



UN ESPACE OÙ ORGANISER LA CONCERTATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La concertation est au cœur de la gouvernance alimentaire des territoires. Elle suppose une mise en dialogue d'acteurs qui obéissent à des logiques très différentes. Organiser la rencontre des attentes de tous ces acteurs du territoire suppose donc de la méthode. Casser les cloisonnements habituels, créer des espaces de dialogue articulés entre eux, définir des règles, suivre des étapes : tout cela relève d'une démarche organisée. Depuis quelques années, la concertation se professionnalise, est devenue un champ de recherches et donne lieu à des publications, des formations, des réseaux... Peu à peu se dessine une sorte d' « état de l'art » à connaître afin de rendre le dialogue plus efficace.

► La concertation et la décision ne sont pas confondues. Cette dernière reste du ressort de ceux qui sont légitimement habilités à décider (assemblées élues et institutions pour les décisions publiques, acteurs privés pour les décisions qui les engagent) mais elle doit être nourrie par la concertation. Les décideurs ont le privilège de l'arbitrage final, mais également des devoirs :

- être ouverts à des inflexions possibles de leurs projets, faire en sorte que le dialogue prenne sa place suffisamment tôt dans la réflexion et que les marges de manœuvre soient significatives.

- rendre compte des choix qui sont faits et les justifier au regard de ce qui a été dit durant la phase de concertation.

► Un processus de concertation est un processus de co-construction qui doit déboucher sur des projets, une répartition des rôles, des mécanismes de coordination, un suivi des résultats, une identification des besoins de chacun, une analyse des contraintes, un exercice de créativité, un effort de convergence.

► Cette dynamique doit mobiliser tous les acteurs concernés et qui sont ouverts au dialogue, y compris ceux que l'on réduit trop souvent à leurs rôles de consommateurs ou d'usagers ou ceux dont les intérêts sont a priori divergents. La concertation sur les projets alimentaires doivent impliquer élus et services de l'État, techniciens et associations, acteurs économiques et consommateurs, urbains et ruraux...

UNE VISION D'ENSEMBLE : LES SYSTEMES ALIMENTAIRES TERRITORIALISES (SAT)

Dans le monde entier, des initiatives pour une alimentation plus durable foisonnent, résultant d'une double prise de conscience. D'une part, une bonne alimentation est un élément décisif de la santé et plus largement du bien-être individuel et collectif. D'autre part que les conditions dans lesquelles sont produits et consommés nos aliments, du gène à la poubelle, ont un impact significatif sur l'environnement naturel, économique et social.

Les initiatives de progrès émanent dans leur très large majorité de la société civile, et, à un degré plus modeste, de producteurs agricoles, de TPE et PME agroalimentaires, d'opérateurs commerciaux. Elles concernent de nouveaux itinéraires techniques de production (agroécologie au sens large), de transformation (éco-conception d'ateliers), de nouveaux emballages, la valorisation de co-produits (bio-énergie et bio-matériaux), la lutte contre les gaspillages, de nouvelles formes d'organisation (économie sociale et solidaire) et de consommation. Il s'agit d'un mouvement émergent, de rupture pour certains, de transition pour d'autres, s'inscrivant dans une quête de systèmes alimentaires durables.

Cette dynamique se caractérise par un grand nombre de parties prenantes et donc une difficulté de coordination et d'atteinte de taille critique. Comme toute innovation jugée démocratiquement souhaitable, elle doit être accompagnée par une organisation stimulante au plan politique et administratif. C'est-à-dire par une bonne gouvernance adossée à un dispositif de coordination d'acteurs et de mutualisation de moyens, et à une mesure de performances en termes de développement durable à l'échelle du territoire. Quelques expériences de gouvernance alimentaire sont à l'œuvre dans de grandes villes (Toronto, Montréal, Chicago) ou dans les régions (Nord-Pas-de-Calais en France). En France, les PAT sont encouragés par l'État à travers la politique nationale de l'alimentation déclinée en Régions. L'Association des Régions de France appuie, à travers sa « Déclaration de Rennes » du 4 juillet 2014, un tel projet.

RASTOIN J. L., Professeur émérite Montpellier SupAgro, UMR 1110 Moisa, directeur Chaire UNESCO et réseau Unitwin « Alimentations du monde ».



LES ENJEUX DE LA GOUVERNANCE URBAINE DE L'ALIMENTATION

Alors que la question alimentaire relève historiquement de l'action de l'Etat, voire du niveau européen, depuis quelques années des initiatives locales émergent cependant. Rarement affichées comme « politique alimentaire », elles se présentent plutôt sous la forme d'un ensemble d'actions disparates, relativement peu reliées entre elles et non comme une forme aboutie de gouvernance alimentaire [entendue comme processus de coordination des différents acteurs du système d'alimentation urbain en vue d'atteindre des buts définis collectivement].

Il s'agit ainsi d'actions sectorielles souvent investies par les collectivités en fonction de leurs champs de compétences et des moyens dont elles disposent. L'entrée dominante a d'abord été l'économie agricole, les agglomérations soutenant par exemple les circuits courts ou de proximité. Parallèlement la restauration collective et les questions nutrition-santé, ont également mobilisé les communes. Mais ces actions sectorielles sont peu connectées entre elles. L'articulation entre développement des circuits courts et évolution de la restauration collective s'avère ainsi souvent difficile, la coopération entre acteurs aux cultures sectorielles très différentes (agriculture/restauration collective) et relevant d'échelles territoriales également différentes (agglomération/communes) n'allant pas de soi. En outre, ces actions restent partielles au regard d'une approche globale du système alimentaire : la question des déchets par exemple est peu intégrée, tandis que certains acteurs non publics, pourtant centraux dans l'organisation du système alimentaire sont faiblement associés à ces actions (Industries agroalimentaires, grande distribution, mais aussi citoyens ou associations peu enjoints à participer).

Différents facteurs semblent toutefois favoriser l'émergence d'une forme de gouvernance de la question alimentaire à l'échelle urbaine. Localement, certains acteurs intermédiaires ou certains lieux d'interface peuvent favoriser les déclouonnements. En outre, les politiques de l'Etat offrent des cadres incitateurs à l'émergence de la question alimentaire sur les agendas territoriaux dans une perspective transversale : la mise en place d'Agenda 21 ou de Plans climat énergie territoriaux a favorisé l'émergence de la question agricole, au sein des agglomérations ou métropoles, d'autant plus lorsqu'elles s'élargissaient à de nouvelles communes plus rurales. Plus directement, via le Plan national et les Plans régionaux de l'alimentation, les services territoriaux de l'Etat (DRAAF) jouent un rôle nodal d'animation, de mise en réseaux, de partage et diffusion des expériences qui stimule les échanges entre acteurs multiples et ouvrent des perspectives de coopération. Dans ce sens, les projets alimentaires territoriaux prévus par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014, pourraient être le support d'une étape supplémentaire dans la formalisation d'une gouvernance alimentaire urbaine. Leur élaboration concertée pourrait même susciter l'expérimentation d'institutions de gouvernance plus pérennes et participatives à l'image des Food policy council anglo-saxons.

MICHEL L., Maître de Conférences en sciences politiques, Université Montpellier 1, Cepel (CNRS-UMR 5112)

/// Pour aller plus loin...

OUVRAGES

- Rapport du ALIne - Pour une alimentation durable. ESNOUF C., RUSSEL M. et BRICAS N. (coord.). Editions Quae, Versailles, 286 p., 2011.
- Manger local, s'approvisionner et produire ensemble. CROS C. et ASTRUC L. Editions Actes Sud, Arles, 223 p., 2011.
- Le système alimentaire mondial - Concepts et méthodes, analyses et dynamiques. RASTOIN J.-L. et GHERSI G. Editions Quae, Versailles, 565 p., 2010.
- L'alimentation durable - Pour la santé de l'homme et de la planète. REMESY C. Editions Odile Jacob, Paris, 296 p., 2010.
- Circuits courts - Contribution au développement régional. TRAVERSAC J.-B. (coord.). Editions Educagri, Dijon, 224 p., 2010.
- Les circuits courts alimentaires - Bien manger dans les territoires. MARECHAL G. (coord.). Editions Educagri, Dijon, 213 p., 2008.
- Bon, propre et juste - éthique de la gastronomie et souveraineté alimentaire. PETRINI C. Editions Yves Michel, Gap, 328 p., 2006.
- Manger local, un choix écologique et économique. NORBERG-HODGE H. & al. Editions Ecosociété, Montréal, 238 p., 2005.
- Nourrir l'Europe en temps de crise, vers des systèmes alimentaires résilients. SERVIGNE P., 2014. Éditions Nature & Progrès Belgique. 192 p.

GUIDES

- RESOLIS (2015). Systèmes alimentaires territorialisés en France. 100 initiatives pour une alimentation responsable et durable. Journal RESOLIS n°4, coord. ROUILLE D'ORFEUIL H., RASTOIN J.-L. & CHAMAYOU A., mars 2015. 54 p. Chaire Unesco Alimentations du Monde / Montpellier SupAgro / ARF / Sciences Po.
► www.resolis.org
- Circuits Alimentaires de Proximité : vers une stratégie territoriale. Cap sur les projets territoriaux ! 3 situations de départ, 5 rôles, 5 étapes. CERDD, Réseau rural et périurbain Nord Pas de Calais, 2012.
► <http://www.cerdd.org/IMG/pdf/guide-caprrp.pdf>
- Agriculture, Alimentation & Territoires : Repères et préconisations pour des politiques agricoles et alimentaires locales. Réseau Rural PACA, 2012.
► http://www.reseaurural.fr/files/agriculture_alimentation_territoires_-_reseau_rural_paca_2012.pdf
- Un guide pour une approche territoriale des projets de circuits courts - Explorez le développement territorial durable avec les circuits courts alimentaires. CERDD, 2010.
► http://www.cerdd.org/IMG/pdf/guide_cc_2010_cerdd.pdf
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Construire votre projet alimentaire territorial. Plaquette de présentation. 4 p.
► http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ProjAlimTerr_cle0e7714.pdf
- Terres en Villes > Circuits de proximité et gouvernance alimentaire des agglomérations
► <http://www.terresenvilles.org/documents.php?pdf=6>

- CERDD - Repères pour une alimentation durable en nord Pas de Calais :
► www.cerdd.org/IMG/pdf/reperes_pour_alimentation_durable_npdc.pdf
- Débat public régional sur l'alimentation en Région Nord Pas de Calais :
► alimentation.participons.net/debat-public-regional-l'alimentation-demain-quest-ce-quon-mange
- Focus groupe « Alimentation durable et gouvernance des villes de demain » :
► www.cerdd.org/IMG/pdf/dossier_atemis_focus_groupe_alimentation_durable_et_gouvernance_alimentaire_des_villes_de_demain_pour_diffusion.pdf

INTERNET

- Draaf LR > Alimentation
► <http://draaf.languedocroussillon.agriculture.gouv.fr/Alimentation>
- Slow Food France
► <http://www.slowfood.fr/>
- Un plus Bio > Le Club des Territoires
► <http://www.unplusbio.org/category/lactu-du-club-des-territoires/>
- ETD : le centre ressources du développement territorial > Gouvernance alimentaire locale
► <http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Nos-thematiques/Developpementdurable/Il-est-urgent-de-mettre-en-place-une-gouvernance-alimentaire-locale>

ARTICLES

- Journal Résolis (4), 2015, Systèmes alimentaires territorialisés : 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable, Paris.
► <http://resolis.org/journal>
- PERRIN C., SOULARD C., 2014, Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan, Géocarrefour, 89 (1-2-3), p. 115-124
- MARTY C., MICHEL A. et MUSSEAU P., 2014, Quelles politiques pour la France périurbaine ? TerraNova, note. 18 p.
► www.tnova.fr/sites/default/files/07012015%20-%20Quelles%20politiques%20pour%20la%20France%20p%C3%A9riurbaine%20%20%2811%29_1.pdf
- BONNEFOY S. (2011), La politisation de la question agricole périurbaine en France : points de repère, Urbia, n. 12, pp. 17-38.
- FOUILLEUX, E., Chapitre 4 : Les politiques agricoles et alimentaires, in Politiques publiques 1, Presses de Sciences Po, 2008, p. 113-146
► www.cairn.info/politiques-publiques-1--9782724610598-page-113.htm
- JOUEN M., LORENZI F., Dimension politique des circuits courts, in Revue Sciences Eaux & Territoires n°13 - 2014
► http://www.set-revue.fr/Territoires_Vvalorisation_Gouvernance_Circuit%20court%20alimentaire_PAC/texte
- ARF, déclaration de Rennes, 2014
► www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2014/07/d%C3%A9claration-finale.pdf

/// Obtenez le logo « Bien manger, c'est l'affaire de tous »

Votre collectivité, par ses actions, souhaite au travers d'un projet alimentaire de territoire multipartenarial et global :

- garantir une alimentation de qualité, conciliant des objectifs de développement de l'agriculture sur les territoires et de qualité de l'alimentation accessible à tous ;
- rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs dans une relation partenariale ou contractuelle.

Ce projet est en cohérence avec les enjeux du Programme National pour l'Alimentation (PNA), qui vise à mobiliser tous les partenaires institutionnels, associatifs et privés, dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la santé, de la consommation, de l'environnement, du tourisme, de l'éducation qui oeuvrent en faveur de la qualité de l'alimentation des français.

Si vous souhaitez mettre en avant vos initiatives au travers d'une même charte, d'un même slogan « Bien manger, c'est l'affaire de tous ! » et d'un visuel commun, nous vous proposons de demander la labellisation de votre projet auprès de la DRAAF Languedoc- Roussillon.



/// Construire son projet alimentaire territorial

L'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt insère dans le code rural et de la pêche maritime un nouvel article, l'article L. 111-2-2, qui précise : « Les projets alimentaires territoriaux [...] sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique. À l'initiative de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet. Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources ».



Directeur de la publication : Philippe MÉRILLON, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Encadrement, rédaction : Nathalie COLIN, chargée de mission Offre alimentaire, DRAAF LR

Réalisation de la mission : Nabil HASNAOUI AMRI, AlimEnTerres

REMERCIEMENTS

• **Sur les territoires de la région Languedoc-Roussillon :** Fabien SANGUINEDE (CCPL) ; Anaïs MORIN (Terres Vivantes 66) ; Jean AUDIBERT (CANM) ; Catherine ROLLING (LEGTA Castelnaudary) ; Lauriane COTTEL, Annick FERRY et Thierry LANIESSÉ (PCH) ; Julie BERTRAND (CAHM) ; Estelle IMBERT (CG 30) ; Magali BLANC, Pierre ALEXANDRE et Jean-Pierre DIVET (Grabels) ; Marion DERRIEN et Jérôme ROUSSET (CCPC) ; Florence CHOQUET (CCPGC) ; Emilie MARCE (CAGR) ; Laure ABADIE et Sophie ZLICARIC (PHLV) ; Renée HEIM (EPLEFA Gard) ; Maxime CHARLIER (GAL PVC) ; Delphine DOUARCHE (PNR HL) ; Pierre LE MEN (PPM) ; Anne LAURENT (Pays Corbières Minervois)

• **En France :** Catherine DARROT (AgroCampus Ouest) ; Mathilde THERY (attachée parlementaire de Brigitte ALAIN – Députée à l'origine de l'amendement faisant référence aux projets alimentaires territoriaux) ; Sandrine FOURNIER (en thèse à l'Inra, Umr Innovation, sur la gouvernance alimentaire en Pays de Figeac) ; Yuna CHIFFOLEAU (Chercheur INRA, UMR 951 Innovation)

• **Pour leur contribution :** Pascal CHEVALIER, professeur des Universités, Université Montpellier 3 (Site Saint-Charles)- UMR ART-Dev / Département de géographie et aménagement

Coline PERRIN, Géographe, Chargée de recherches à l'INRA, UMR 951 Innovation

Jean-Louis RASTOIN, Professeur émérite Montpellier SupAgro, UMR 1110 Moisa, Directeur Chaire Unesco et réseau Unitwin « Alimentations du monde »

Pierre-Yves GUIHENEUF, Membre associé de la SCOP DialTer, Membre de l'équipe de l'association Geysier, Expert associé de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG)

Laura MICHEL, Maître de Conférences en sciences politiques, Université Montpellier 1, Cepel (CNRS-UMR 5112)

Nicolas BRICAS, chercheur au CIRAD, UMR Moisa, Montpellier, vice-président de l'Observatoire de l'Alimentation